



Le Courrier des domaines



Semestriel n°13 Décembre 2010

Editeur Responsable : Fabien Lardinois – 5 route de France-5377 Baillonville
Bureau de dépôt :

Edito : Laisser des traces

Nous écrivons ensemble une histoire où nous nous battons pour avoir un chez soi décent, à travers des démarches, des choix, de la résistance, des solidarités, mais il y a aussi de des échecs, des déceptions, des humiliations. A travers le Courrier des domaines, nous voulons donner l'occasion aux habitants des parcs résidentiels, des campings, ... de prendre la parole, d'exprimer le vécu de logement, tantôt le bonheur d'habiter, tantôt la rage et la révolte de n'être pas entendus face à l'insécurité d'habiter. Mettre aussi en évidence tout ce que nous mettons en place pour interpeller le pouvoir politique. Cet outil, tout simple, n'a de sens que pour laisser des traces de ce que vivent les uns pour améliorer les conditions d'existence et les autres pour faire mémoire de lieux où ils ont vécu et avaient mis tout leur espoir de pouvoir y vivre bien.

L'équipe du Courrier

Sommaire

Edito : laisser des traces	p. 1
Du nouveau à Onhaye	p. 2-3
Meefe-Hastière	p. 3-4
Droit à un logement différent	p. 5-6
Domaine de Pincemaille	p. 7-9
Bernissart-Brèves-Contact	p.10-12

Du nouveau à Onhaye

Il est donc possible de réhabiliter certains domaines mais au bout de combien de temps (lenteur administrative) et à quel prix pour les habitants ! Et pourquoi pas les autres ?

Nous écrivions dans le Courrier des domaines n°12 que les habitants du domaine Majeur François avaient exprimé leur volonté de continuer à y habiter et de sortir le domaine de l'insalubrité. Les autorités communales ont été attentives au souhait des habitants et décident d'entreprendre des travaux. De longues procédures commencent...La Province, la première, accepte de financer une partie des travaux d'installation d'eau et d'électricité.

Aujourd'hui, un nouveau pas est franchi. La Région wallonne a donné son accord pour la subvention attribuée aux travaux des routes et de l'éclairage public. Cette fois, on est sûr que les travaux auront lieu. Mais on n'est pas encore au bout de nos peines. Il y a encore plusieurs étapes à franchir. Ce sera ensuite l'appel d'offre concernant les marchés publics, la réalisation du devis, son acceptation par le collège échevinal et par le conseil communal, ensuite par la Région wallonne.

Parallèlement, il y a la procédure d'expropriation d'un propriétaire récalcitrant concernant la cession de sa partie de route. Puisque la commune ne peut entreprendre des travaux que si elle est propriétaire du terrain. Et les travaux pourront commencer. Cela veut dire dans minimum 5 mois et ce sera peut être plus.

Outre le temps et l'incertitude vécue, il reste une dernière question et non des moindres. Si la commune et les pouvoirs subsidiants ont bien financé les travaux sur les terrains communaux, chaque particulier devra avoir un nouveau raccordement. Combien coûteront les deux raccordements individuels (eau et électricité) à chaque habitant ? Tout le monde pourra-t-il payer ? Le CPAS mettra en place un système de prêt. Pour qui, comment, à quelles conditions ? » (extrait du journal La main dans la main de septembre 2010)

Un courrier a été récemment envoyé par le CPAS à certains habitants du domaine. En voici quelques extraits : « ...Nous espérons voir commencer les travaux dès cette année 2011...Cela fait quelques années que nous répétons de mettre de l'argent de côté pour les frais de raccordement individuel. Nous espérons que nos recommandations ont porté leurs fruits. Si toutefois, vous n'aviez, à l'heure actuelle, pas encore pris vos dispositions pour épargner un montant alloué à vos frais de raccordement, nous vous invitons à le faire rapidement. Le CPAS en collaboration avec la commune vous propose également un système d'épargne via un compte géré par le CPAS afin de garantir des versements rigoureux et précis... »

Une première réaction d'habitant : « Moi j'ai la gêne d'aller au CPAS. Quand je dois y aller, j'arrive à 8h-15 pour qu'on ne me voie pas. J'ai ma fierté. Il va falloir payer 2000€ en échelonnant. Mais c'est en plus du chauffage, des soins de santé...Pour nous ça va être l'étranglement. Mais on n'a pas le choix. On est obligé d'accepter. On a cédé notre morceau de route. On pouvait espérer un placement gratuit. Nous devons en plus adapter notre installation intérieure. Je ne sais pas comment on va faire. »

Habitants DMF

A Meeffe :

Pour se conformer aux exigences de la Région wallonne, un gérant de camping choisit ce qui est moins cher, au détriment de ceux qui y habitent .

Cet été, suite à un appel téléphonique à la permanence de LST, nous rencontrons un couple qui vit à la villégiature de Meeffe près de Wasseiges. Monsieur D. est le seul à être domicilié dans le camping. Il y habite depuis 21 ans. Sa maman habitait dans une caravane plus loin. Elle vient de décéder. Sa caravane est entourée de plein d'objets provenant de la caravane maternelle qu'ils essaient de vendre dans des brocantes.

Le gérant du camping leur demande de quitter le camping pour le 15 décembre. Ils devraient recevoir leur renon au mois d'août. Mais on ne les mettra pas dehors s'ils n'ont rien trouvé d'autre pour se loger.

Pour le gérant du camping, c'est la question de garder l'agrément de la Région wallonne. Il doit construire une station d'épuration des eaux usées qui serait beaucoup plus coûteuse s'il maintient dans le camping des caravanes résidentielles. La volonté de la commune qui adhère au plan HP serait, dit sa compagne, qu'il n'y ait plus de domiciles dans le camping.

La difficulté est de retrouver un camping proche de la région où sa compagne habite, c'est-à-dire près de Verviers et pouvoir y être domicilié. En effet, elle habite dans un appartement à Verviers. Emargeant tous les deux aux CPAS, ils ont de petits revenus et Monsieur D. veut continuer à vivre en caravane.

Il est difficile aujourd'hui de retrouver un endroit où pouvoir vivre en caravane. Le plan HP veut mettre un terme à l'habitat en caravane en Wallonie. Ils disent donc qu'on ne les mettra pas à la porte mais qu'ils vivent de l'insécurité par rapport à leur logement, qu'ils ne peuvent pour le moment pas faire de projets.

Hastière : solidarité communale

Face à la difficulté pour les plus pauvres de trouver un logement sur le marché traditionnel, certaines communes se solidarisent des plus pauvres. C'était en juillet 2009. Le fait mérite qu'on l'écrive. Nous accompagnons une famille qui vit dans le camping du Pairy. Le projet est de fermer le camping.

Nous accompagnons une famille qui a habité dans un autre camping qui a fermé. La commune les a relogés de manière transitoire dans la cafétéria du camping du Pairy. Nous nous rencontrons régulièrement dans le cadre de démarches pour trouver un autre logement.

Au bout de quelques mois, les autorités communales veulent mettre un terme à cet hébergement pensant que la famille ne fait pas de démarche pour retrouver un logement. Nous écrivons un courrier au bourgmestre et au collège des échevins en leur demandant de nous recevoir, LST et la famille. Ce qui fut fait rapidement. Notre rencontre

a été mise à l'ordre du jour du collège échevinal et nous avons été reçus par le collège.

La famille a pu expliquer leur difficulté de chercher et de trouver un logement. Nous avons affirmé que nous étions témoins de leurs démarches et recherches. Finalement ils ont décidé d'accorder un nouveau délai à la famille pour leur laisser le temps de faire de nouvelles recherches, conscients qu'ils sont que c'est un problème de se loger aujourd'hui quand on a de petits revenus. Ils nous disent aussi qu'en faisant ce choix, ils se mettent dans l'illégalité.

Nous voulions reprendre cet exemple, même si par la suite la famille a éclaté et s'est détruite à cause de leur vie trop dure et trop difficile. Cela montre que dans certaines communes, les autorités communales peuvent exprimer leur solidarité avec les plus pauvres, au prix d'être dans l'illégalité pendant un certain temps.

Des nouvelles de l'asbl Droit au Logement Différent

L'asbl Droit à un logement différent mène aussi tout un combat au niveau de l'habitat dans les infrastructures touristiques.

En avril dernier, nos avocats ont adressé un courrier aux communes qui ont signé une convention de partenariat avec la Région wallonne concernant le Plan HP. En substance, cette lettre informe les Bourgmestres de ces communes que la mise en application de ce plan a provoqué des réactions qui sont contraires à l'objectif social du plan HP puisqu'aussi bien beaucoup d'habitants permanents sont victimes d'une injustice sociale sans précédent.

Ci-dessous, quelques extraits de ce courrier :

« Ce plan a créé un climat d'incertitude générant une angoisse pour les résidents résultant de pratiques incohérentes en matière de domiciliation. Certaines communes, après avoir octroyé sans discussion et d'emblée une domiciliation définitive à tous les résidents et cela pendant des dizaines

d'années , ont tout à coup changé de politique, pratiquant des domiciliations provisoires, en faisant signer, le cas échéant, une déclaration de reconnaissance d'infraction..... »

« Les résidants sont mis sous pression et se sentent l'enjeu de pratiques qui semblent aléatoires et discriminatoires..... »

« Ils se sentent menacés par l'affirmation encore réitérée en 2009 selon laquelle un des objectifs du plan est de faire disparaître, à terme, l'habitat permanentalors qu'il est pourtant de notoriété que ces domaines, au départ à vocation de loisirs, sont devenus au fil du temps des quartiers résidentiels habités par des personnes modestes qui ont investi leurs économies pour pouvoir y loger le plus déceimment possible..... »

« Tout ceci crée un climat néfaste d'insécurité dont les effets sont résumés en ces termes par les résidants :

Ils ont le sentiment d'avoir perdu leurs économies, leurs biens étant devenus invendables. Les locataires abandonnent leur logement, n'osant plus investir, des parcelles sont à l'abandon. Les comités de gestion perdent toute autorité. Les défauts de paiement des charges créant des déficits de fonds de roulement risquent de générer des coupures d'eau et d'électricité..... »

EN DROIT , DES PRATIQUES ARBITRAIRES , INCOHERENTES ET DISCRIMINATOIRES SONT CONTRAIRES A LA CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME, SONT CONTRAIRES AUX ARTICLES 10,11 ET 23 DE LA CONSTITUTION ET POURRAIENT ENGENDRER UNE RESPONSABILITE DE L'ADMINISTRATION SUR BASE DE L'ARTICLE 1382 DU CODE CIVIL »

Les résidants réclament de vos administrations-dont la mission est notamment de les protéger- un ensemble de démarches constructives contribuant à la réhabilitation et à la rénovation de leur habitat. »

Force est d'admettre que les violations de la Convention Européenne des Droits de l'Homme sont souvent évoquées ces derniers temps. Et bien sûr, ce sont les plus défavorisés dont il est le plus souvent question. Heureusement, nous que vivons dans un Etat de droit !

On se demande vraiment ce qui se passerait si ce n'était pas le cas.
Il faudra que nous nous en souvenions, le moment venu.

Jean DUBY

Administrateur de l'ASBL Droit au Logement Différent
(0478-49.48.44)

Au domaine de Pincemaille

Dans le précédent Courrier des domaines, du mois de juin, Maria nous racontait la situation des habitants du domaine de Pincemaille et faisait un carnet de route de leurs luttes accompagnés par Solidarités Nouvelles.

En juillet, le 14 pour être précis, les habitants du domaine ont été victimes de la tempête. Des arbres arrachés, coupés, des chalets endommagés et une magnifique solidarité entre les habitants pour dégager les allées, réparer la casse, se soutenir...

Dernièrement, une autre mauvaise nouvelle s'abat sur les habitants : la société des eaux (SWEDE) réclame une dette de 523.000€ au propriétaire et menace de limiter la distribution d'eau dans le domaine, sachant que le réseau de distribution est rempli de fuites.

Au domaine de Pincemaille, vivent 250 habitants. Nous parlons depuis longtemps dans le journal « La main dans la main » et dans le « Courrier des domaines » de la problématique de l'habitat permanent dans les zones de loisirs. Nous avons parlé précédemment du projet d'expropriation de la Région wallonne par rapport à ce lieu et de l'enquête publique par laquelle les habitants avaient l'occasion de s'exprimer. Les habitants du domaine ont également été fort touchés lors de la tempête de ce 14 juillet.

Malheureusement, ce ne sont pas les seuls problèmes à peser sur l'avenir des habitants. Il y a aussi une action en justice entre la Société wallonne des eaux (SWDE) et le propriétaire du domaine. Rappelons la particularité du domaine de Pincemaille : un propriétaire possède l'entièreté des terrains. Les habitants ont construit des chalets sur les terrains qu'ils louent au propriétaire. A

travers l'action en justice, la SWDE demande qu'on limite la distribution d'eau à 30m³ au lieu de 180m³ par jour parce que le propriétaire a une dette de 523.548€

Encadrés par Solidarités Nouvelles et soutenus par des militants de LST, les habitants ne veulent pas se laisser faire. Le comité contacte un avocat pour se défendre. Ils désirent être associés aux mesures pour remédier aux problèmes de fourniture d'eau, à cause des nombreuses fuites sur le parcours de la distribution. En effet, vu l'état de l'installation, une telle réduction reviendrait à priver les habitants d'eau. Pour ce faire, les habitants veulent être reçus dans l'action en justice comme partie intervenante volontaire. Ils demandent de débouter le propriétaire et la SWDE par rapport à la demande de limitation d'eau.

Revenons à la situation du domaine. Celui-ci est alimenté via un seul raccordement et un seul compteur. Des conduites partent de ce raccordement et alimentent en eau chaque habitation. Le hic, c'est que l'entretien des conduites et des canalisations pose problème. En 2003 déjà, l'état des conduites a rendu la situation invivable pour les habitants. Certains n'étaient plus du tout alimentés. Le proprio et la SWDE se renvoyaient la balle et refusaient de prendre en charge la réparation de l'installation. La SWDE argumentait son refus par le fait qu'il s'agit d'un terrain privé. Le propriétaire quant à lui se retranche derrière le fait que ça doit être le rôle du service public. La situation est de nouveau en train de se dégrader de manière catastrophique. Les fuites entraînent une augmentation importante de la consommation. Les habitants ont donc introduit une action en référé.

Les chiffres sont indicatifs. 5/6 de l'eau s'écoule dans la terre. Si on limite la distribution à 30m³ par jour, 25m³ s'écouleront dans le sol. Il restera à peine 5000 l pour l'ensemble des habitants, soit 20 l par personne. Cela équivaut à une privation quasi totale de l'eau.

Il est utile de rappeler les rôles de chacun. La SWDE est un service public. Cela veut dire qu'elle doit assurer un approvisionnement régulier en eau des immeubles raccordés au réseau public. On ne peut pas priver 250 personnes du minimum d'eau nécessaire. La coupure provoquerait une situation invivable. Le propriétaire doit entretenir le bien et réaliser les travaux nécessaires. Il s'était déjà engagé à les réaliser en 2003. Il reconnaît sa responsabilité par rapport aux canalisations. Il ne peut pas pénaliser ses locataires. Les problèmes viennent de son refus de procéder aux réparations. Il reçoit en effet de ses locataires des provisions pour charge qu'il n'a pas rétrocédées à la SWDE.

En conséquence le tribunal ordonne à la SWDE de procéder à un diagnostic complet des installations d'eau et d'établir un relevé des fuites et des réparations nécessaires avec une astreinte par jour de retard (500€). Un expert judiciaire sera désigné pour examiner et décrire l'état des installations d'eau et pour établir un relevé des fuites et autres problèmes. Il décrira aussi le trouble de jouissance des habitants durant la durée des travaux et chiffrera l'indemnité de privation d'eau. Le tribunal condamne moyennant astreinte par jour de retard le propriétaire à effectuer les travaux et la SWDE à les réaliser.

Fabien d'après les informations de Maria Rodriguez

A Bernissart

Suite à la séparation avec mon compagnon, ma fille de 23 ans m'a aidée moralement et elle m'a trouvé la maison maternelle, parce que j'étais au bout du rouleau. Elle m'a ensuite trouvé un logement au camping du lac de Bernissart. C'est un chalet et pourquoi pas. Nous quittons la maison maternelle enfin libres. Nous pourrions décider nous-mêmes ce que nous voulons faire.

Mais nous n'avons plus de meuble, plus rien. J'en parle autour de moi et voilà qu'en quelques semaines j'ai tout mon nécessaire ou

presque. C'est chouette au mois d'aout de vivre dans un chalet. C'est les vacances... Les semaines passent. Je commence à déprimer. Pas de TV...la solitude. Que faire ? On bouge, ma fille et moi. On va se balader à vélo. Mon autre fille est super contente. C'est bientôt la rentrée des classes. La aussi, j'ai peur de ne pas savoir acheter ce qu'il faut. Je ne baisse pas les bras. J'appelle mon avocat pour avoir de l'argent. Il doit demander au tribunal. Ma fille R. me prête l'argent. Mes deux filles ont tout pour rentrer à l'école.

B. a été super contente de son premier jour à l'école. Moi, j'ai pleuré parce que je me suis retrouvée toute seule toute la journée. Mais ça me fait du bien aussi. Je fais des démarches. Je m'inscris dans les logements sociaux. C'est beaucoup de papiers à aller chercher. Du coup les journées passent plus vite. Je suis allée au CPAS où l'assistante sociale m'a expliqué mes droits, les aides. Mon moral remonte. La vie me sourit. Au camping du lac, l'hiver arrive trop vite. Il faut chauffer beaucoup car le chalet est mal isolé. Ca coûte cher. Je retrouve vite un logement à Hautrage. « Habitat et humanisme »¹ retape un vieux couvent pour y faire des logements sociaux. Je viens de déménager. C'est mon histoire. Dans ma vie, mon moral peut être au plus bas pour remonter et que je me sente plus forte. Et j'ai la chance d'avoir trois filles qui sont géniales. Je ne les remercie jamais assez chaque jour. A mes yeux, elles sont la plus belle chose que j'ai faite dans ma vie.

Une maman

(extrait du journal La Main dans la main décembre 2010)

¹ Association (Fondation) qui a démarré en France à Lyon en 1985 et fondée par Bernard Dewaere qui travaillait d'abord dans l'immobilier et qui est devenu prêtre par la suite. Les objectifs sont le logement des personnes fragilisées dans un tissu urbain avec des loyers modérés. L'accompagnement de ces personnes. Et l'épargne solidaire pour acquérir les logements. Certains propriétaires leur cèdent la gestion locative.

Ce 13 octobre, la rencontre citoyenne de recueillement devant la dalle en mémoire des victimes de la misère a finalement eu lieu au Parlement wallon, en solidarité avec les marcheurs du comité de travailleurs sans emploi de la FGTB de la province de Luxembourg en présence de Madame Hoyos, présidente du Parlement wallon. Nous avons ensuite été reçus par Madame Tillieux, ministre de la santé et des affaires sociales et qui a dans ses compétences la coordination du plan HP. Elle nous a dit que le travail en commission suite à l'évaluation du Plan HP était terminé et qu'elle devait bientôt réunir les acteurs concernés pour communiquer les résultats.

Ce jour-même, rencontre informelle avec Monsieur Borsus, bourgmestre de somme-Leuze et parlementaire MR wallon fort concerné par la problématique du plan HP. Le domaine sur Pierreux à Heure n'a pu passer jusque-là en zone d'habitat. La commune est allée en recours contre décision et croit par ailleurs qu'il y a moyen de s'en sortir avec le décret Résa ter qui est une modification du code wallon du logement.

Henri Maréchal, du mouvement LST, habitant Baillonville, et donc proche des habitants des domaines de Noiseux et Heure, nous rapporte ceci (ce qui sera sans doute l'objet d'un prochain article) : « Il ne faut pas croire que le fait qu'un domaine passe en zone d'habitat solutionne tout. J'ai rencontré plusieurs personnes qui m'en ont parlé. Ce qu'on ne dit pas au départ, c'est qu'il faudra payer pour une nouvelle installation d'eau, et puis c'est la télédistribution,...

Ce 9 décembre dernier, nous avons participé à la manifestation des SDF européens devant le théâtre national où se déroulait la conférence de consensus qui a rassemblé 400 participants des 27 pays de l'Union. Un appel à l'Europe pour réglementer le logement... et non pas des lois spéciales pour cacher les SDF. Les SDF sont la pointe émergente de la pauvreté. Il faut lutter contre la pauvreté.

Contact du Courrier des domaines

Le Courrier des domaines se veut un outil où les habitants des campings et de différents domaines puissent prendre la parole, s'exprimer, se rencontrer, réfléchir, se questionner, interpellier, rejoindre le combat d'autres personnes pour garder leurs logements, s'opposer à des fonctionnements qui apparaissent parfois barbares...

La porte est ouverte : que les personnes, intéressées non seulement pour rédiger des articles mais aussi pour être à l'écoute de ce qui se vit dans différents endroits, et encore pour réfléchir avec d'autres sur les enjeux liés à la pauvreté et sur la particularité de l'habitat dans les infrastructures touristiques, se fassent connaître pour constituer un groupe qui lui donne vie, qui le réinvente, qui le gère.

Vous pouvez donc nous contacter ou nous rejoindre en prenant contact avec les différentes locales du mouvement LST :

-LST Andenne asbl : rue d'Horseilles, 26-5300- [085/844822- andenne@mouvement-LST.org](mailto:andenne@mouvement-LST.org)

-LST Ciney-Marche asbl : route de France, 5-5377 Baillonville-0479/289057 ciney-marche@mouvement-LST.org

-Province du Hainaut : Rue de l'Esclopperie, 1-7040 Quévy-le-Grand-0479/289057- 065/885950 fabienlardinois@voila.fr

-Namur : LST asbl-Rue Pépin, 27 5000 Namur- 081/221512 namur@mouvement-LST.org

-Tubize : rue du Centre, 19-1460 Virginal-067/648965 tubize@mouvement-LST.org

-adresse du site LST : www.mouvement-lst.org